

REUNION DU 24 JUIN 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 24 juin 2021, à 20 heures 30, Salle de Réunion de la Mairie de Rodelle, sous la Présidence de Monsieur LALLE Jean-Michel, Maire.

Étaient présents : M. LALLE Jean-Michel
Mme FERAL Marielle
M. CLAPIER Jean-François
Mme ROLLAND Céline
Mme CATUSSE Véronique
M. DALLO Jérôme
Mme HENS Martine
M. LEMOURIER Jean-Michel
Mme PETIT Evelyne
M. PUECH Maxime
Mme SAHUC Nathalie.

Absents excusés : M. GRAS qui a donné procuration à Mme FERAL, Mme GRIPPON qui a donné procuration à M. LEMOURIER, M. TURLAN qui a donné procuration à M. CLAPIER, Monsieur PRIVAT

Ordre du jour :

Souscription d'un emprunt
Création d'un Espace de loisirs Jeunes à Laubarède
Travaux sur l'église de Lagnac
Travaux en cours et à réaliser
Questions diverses

Ordre du jour : à rajouter

Monsieur LALLE, indique que deux points sont à rajouter à l'ordre du jour :

- Décision Modification n°1
- Convention de financement – Appel à projets pour un socle numérique à l'école de Bezannes.

Décision modificative n° 1 :

Monsieur le Maire indique que pour souscrire un emprunt, les sommes correspondantes doivent être portées au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal décide de prendre une décision modificative afin d'inscrire les sommes correspondantes, en dépenses et en recettes, sur le budget de 2021.

Souscription d'un emprunt :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les divers investissements prévus au Budget primitif 2021, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 500.000 Euros.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, DECIDE :

- de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;
- Caractéristiques de l'emprunt :

Objet : Financer les investissements

Montant : 500.000 €

Durée de l'amortissement : 15 ans.

Taux : 0.72 % fixe

Périodicité : Trimestrielle à échéance constante

Frais de dossier : 1.000 €

Débloqué : L'intégralité des fonds sera débloquée au plus tard dans un délai de 4 mois (conformément à nos conditions générales).

La commune de Rodelle s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances, et s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.
Une délibération sera prise en ce sens.

Création d'un Espace de loisirs Jeunes à Laubarède :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le secteur de Bezannes est celui que se développe le plus ces dernières années. Il propose de créer un Espace de loisirs Jeunes sur la zone de Laubarède au cœur de ce village et de proposer des équipements ludiques et sportifs, de type City Park et Pumtrack.

Le coût de ce projet est estimé à 119 440,55 € HT.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, donne leur accord :

- pour réaliser les travaux de création d'un « Espace de loisirs Jeunes » ;
- pour inscrire ces travaux au Budget Primitif 2022 ;
- pour solliciter des subventions auprès de l'Europe, l'Etat, la Région Occitanie et le Conseil Départemental, ainsi qu'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Une délibération sera prise en ce sens.

Travaux sur l'église de Lagnac :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Rodelle est depuis longtemps impliquée dans la valorisation de son patrimoine.

Les travaux envisagés à l'église de Lagnac inscrite à l'Inventaire complémentaire des Monuments Historiques consistent en la remise en place de deux pierres de l'oculus ainsi qu'au piquetage et rejointement d'une lézarde. Le coût de ces travaux s'élève à 916 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, DECIDE :

- de réaliser les travaux de remise en place de 2 pierres de l'oculus, de piquetage et de rejointement d'une lézarde à l'église de Lagnac ;
- d'inscrire ces travaux au Budget Primitif 2021 ;
- de solliciter des subventions auprès de la Région Occitanie et du Conseil Départemental ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Une délibération sera prise en ce sens.

Convention de financement – Appel à projets pour un socle numérique à l'école de Bezannes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier déposé par la Municipalité pour l'école publique de Bezannes, dans le cadre de l'Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE), a été retenu.

Il y a lieu maintenant de signer la convention de financement qui reprend les éléments du dossier, à savoir :

- L'acquisition d'équipement numérique et acquisition de ressources numériques pour un montant de 7 979.76 € TTC, subventionné à hauteur de 5 564.23 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée et tout document afférant à ce dossier.

Une délibération sera prise en ce sens.

Travaux en cours et à réaliser :

Assainissement St Julien : Monsieur CLAPIER informe les conseillers d'un problème d'évacuation des eaux usées au niveau du gîte de M. FRANÇOIS dans le village de St Julien de Rodelle.

Le service assainissement de la communauté de communes est intervenu pour vider sa fosse septique, mais ils ont identifié un problème d'évacuation dans la canalisation située dans la rue. Damien, employé municipal, est intervenu avec le tractopelle pour trouver le problème et a mis à jour la conduite qui avait été cassée et non réparée lors de l'enfouissement des réseaux.

Le gîte étant peu utilisé le problème n'était pas apparu.

Le service assainissement de la Communauté de communes a posé des tuyaux pour régler le problème.

Eglise de Lagnac : Les travaux de remise en état du plancher de la sacristie de l'église de Lagnac, seront réalisés cet hiver par les employés.

Eglise de Fijaguet : Un devis sera demandé pour réparer une fenêtre.

Arrosage du Stade de St Julien : La totalité de l'arrosage a été placée sur le stade. Les tranchées ont été réalisées par Damien, employé municipal. La municipalité remercie tous les bénévoles qui ont travaillé pendant trois week-ends sur ce chantier.

Nettoyage des chaises : La totalité des chaises des deux salles des fêtes ont été nettoyées par les employés municipaux.

Passage à gué temporaire sur le Dourdou : Suite à la demande de M. BRALEY, la préfecture a donné son accord pour la réalisation d'un passage à gué temporaire sur le Dourdou en attente de réfection du chemin communal, afin qu'il puisse accéder à ses parcelles. M. BRALEY commencera à faire le plus gros du travail, l'employé communal interviendra à la fin pour finaliser le chantier.

Questions diverses :

Déploiement de la fibre : Monsieur CLAPIER indique, que suite à la rencontre avec Monsieur AMBARD du SIEDA et de Monsieur Le Maire, concernant le déploiement de la fibre sur la commune, et notamment le nombre très important de poteaux à installer en bordure de route. Certains points critiques étaient restés en suspens, et sur lesquels Monsieur AMBARD a répondu.

Voici les actions que va entreprendre Alliance suite à notre rencontre :

- Secteur « Les Ondes » Alliance THD va regarder la faisabilité d'utiliser la ligne ENEDIS existante afin d'éviter la pose de nouveaux supports.
- Secteur de Maymac : Alliance confirme qu'ils ne poseront pas de nouveau support pour le raccordement de Maymac. Une solution souterraine sera réalisée.
- Montée de la Coste une solution sera trouvée pour éviter la plantation de nouveaux supports dans le virage en épingle. A titre dérogatoire et compte tenu de la faible distance, Alliance va regarder la possibilité de réutiliser l'existant et dans le cas contraire des travaux souterrains seront faits.
- Pour la liaison « le Bruel la Bessière », la ligne aérienne pourrait être rabattue sur la voirie jusqu'à la Bessière (environ 100m). De la Bessière au Bruel Alliance va examiner la possibilité d'utiliser la ligne ENEDIS existante en cas d'impossibilité la liaison se fera en souterrain.

Aménagement des abords de la salle des fêtes de St Julien : Monsieur le Maire présente le projet de M. CAUSSE, Paysagiste, concernant :

- Les abords de la salle des fêtes,
- Circulations piétonnes

La priorité sera donnée à l'arrière de la salle, nivellement, nettoyage, faire des plantations afin de créer un espace de convivialité.

Nettoyer les façades au karcher et repeindre l'entrée.

Presbytère de Lagnac : Suite au changement d'agence immobilière, plusieurs visites ont eu lieu, notamment un couple très intéressé.

Plusieurs consultations ont été lancées :

- Diagnostic amiante, plomb, électricité, état des risques et pollutions : le Cabinet Agenda Certim a été retenu pour un montant de 480 € TTC (le moins disant)
- Levé topographique : la consultation a été rendue infructueuse, le conseil décide de relancer cette consultation.

Journées du patrimoine septembre 2021 : Les églises de Lagnac et de Rodelle seront ouvertes au public le dimanche 19 septembre 2021 de 14h à 18h.

Conseil d'école du 22 juin : Madame FERAL expose les différents sujets abordés lors du conseil d'école de juin.

Remerciements à la municipalité, à Solange, aux employés communaux, au Centre Social et aux personnes en service civique pour leur implication.

Effectifs prévus à la rentrée : 99 enfants de la petite section maternelle au CM2.

ATSEM : le conseil municipal a validé l'emploi d'une personne en contrat d'apprentissage, ce qui permettra l'accueil des PS1 à l'école.

Projet d'école 2019-2022 : Le numérique au service des parcours d'apprentissages.

Activités périscolaires : l'atelier théâtre sera reconduit à la rentrée.

Travaux : la liste des travaux sera communiquée à M. CLAPIER

Achats : des lits supplémentaires seront achetés ainsi que les draps correspondants.

Convention ATSEM : Le conseil municipal ne souhaite pas qu'une convention soit passée avec l'école pour la mise à disposition du personnel communal, lors des sorties scolaires. Les demandes devront être formulées par l'école et ensuite étudiées par la Mairie, afin de ne pas rendre cet accompagnement obligatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.